



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du conseil municipal du 26 novembre 2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14
Présents : 11
Pouvoir : 2
Absente : 1
Absents excusés : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six du mois de novembre à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Chambon, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Mme Angélique Peintre, Maire. Le quorum est atteint.

Présents : Mme Angélique Peintre (Présidente), M. Jean-Jacques Jacquemet, Mme Marie-Madeleine Poirier, M. Frédéric Moineau, Mme Sandrine Frère, M. Philippe Pissot, Mme Séverine Blay, Mme Aurélie Rouffignac, M. Michaël Billaud, Mme Yvonne Fèvre et M. André Verriest.

Absents excusés :

M. Pascal Maginot a donné pouvoir à Mme Marie-Madeleine Poirier.
Mme Pauline Alaphilippe a donné pouvoir à Mme Angélique Peintre.

Date de convocation
17/10/2025

Absente : Mme Evelyne de Monte.

Secrétaire de séance : M. Michaël Billaud.

Date d'affichage
24/10/2025

Coût prévisionnel de la rénovation du groupe scolaire

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Considérant les travaux à entreprendre pour rénover l'école primaire Les Quatre Tilleuls afin d'envisager la création d'un groupe scolaire comprenant une école maternelle et une école élémentaire ; qu'il s'ensuit de prévoir les travaux suivants :

Dépenses	Montant
Maçonnerie	9 970, 00 €
Local vélo	3 850, 00 €
Mobiliers	31 549, 33 €
Structure de Jeux en extérieur	15 691, 44 €
Pompe à chaleur AIR / AIR	16 146, 06 €
Diagnostic amiante	1 160, 00 €
Alarmes	7 680, 00 €
Menuiserie	5 000, 00 €
Total	91 046, 83 €

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil, après en avoir délibéré,

Décide

à l'unanimité,

- 1°) de valider le coût prévisionnel de la rénovation du groupe scolaire pour un montant de 91 046, 83 € ;
- 2°) d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

➤ **Vote** : Tous pour (13).

Fait à Chambon,

Le Maire,
Angélique Peintre

Le secrétaire de séance,
Michaël Billaud



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'en application des dispositions des articles R 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Poitiers, par voie postale à l'adresse : Hôtel Gilbert, 15, rue de Blossac, CS 80541, 86020 Poitiers Cedex ou via l'application télé-recours par le lien : <https://citoyens.telerecours.fr/#/authentication>, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme.

La présente délibération fait l'objet d'un affichage en mairie et est transmise au représentant de l'Etat dans le département, Monsieur Brice Blondel, préfet de la Charente-Maritime, au titre du contrôle de légalité.

Ampliation est adressée au responsable du service de gestion comptable, Madame Joanna Delsipêche.